

LISEZ-MOI...

POUR TOUT SAVOIR SUR LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2024/2025

VILLE DE BOIS-COLOMBES

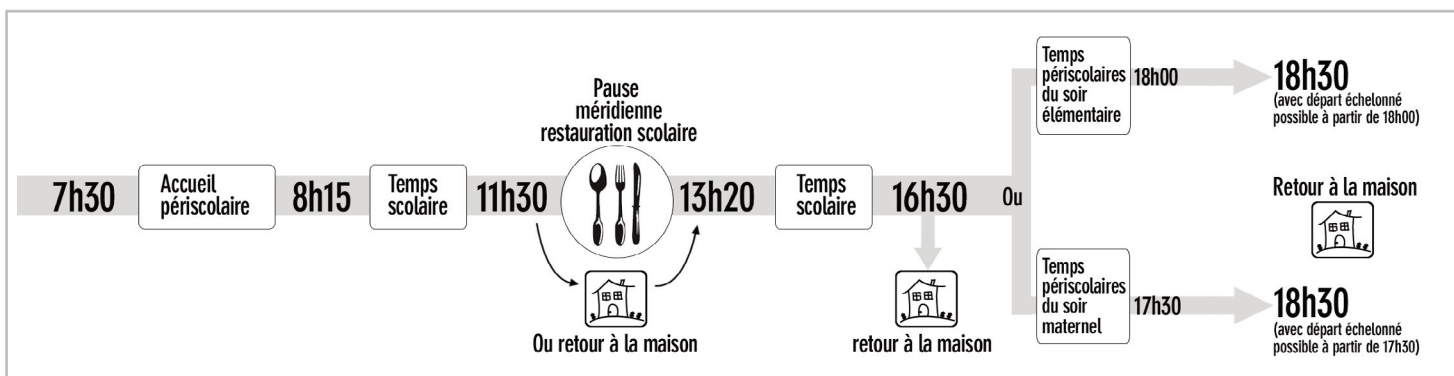
NOTICE À CONSERVER

La ville de Bois-Colombes propose des accueils périscolaires : le matin avant la classe, mais aussi le midi et le soir après la classe.

Engagés sur des objectifs éducatifs communs, les professionnels qui encadrent les enfants leur apportent savoir-faire, écoute et disponibilité.

La journée de l'enfant

APRÈS L'ÉCOLE, SORTIE À 16H30
APRÈS LE PÉRISCOLAIRE, SORTIE POSSIBLE DÈS 17H30 POUR LES MATERNELS
DÈS 18H POUR LES ÉLÉMENTAIRES



Les différents temps périscolaires

Vous ferez vos choix sur les fiches **BPE** ou **BPM**.

L'accueil du matin de 7h30 à 8h15 - LUN, MAR, JEU, VEN

Il est organisé dans les écoles, de 7h30 à 8h15. Ce temps d'activités ludiques et de loisirs est essentiellement axé sur la détente, l'éveil physique, le repos et la lecture.

L'accueil du midi - LUN, MAR, JEU, VEN

Il comprend le temps de **restauration**. L'accueil périscolaire du midi est un temps d'éveil aux cours duquel des **activités** peuvent être proposées aux enfants. Les plus petits des écoles maternelles font une sieste.

Des repas de substitution peuvent être servis aux enfants souffrant d'allergies alimentaires.

Dans ce cas, la famille doit faire une demande de Projet d'Accueil Individualisé (PAI) par mail à : enseignement@bois-colombes.com

L'accueil périscolaire du soir en maternelle : de 16h30 à 18h30 - LUN, MAR, JEU, VEN

Le goûter est fourni.

L'accueil des **maternels** prend en compte le rythme des enfants en proposant différents ateliers pédagogiques organisés et encadrés par des animateurs. Le départ des enfants est échelonné de 17h30 à 18h30.

L'accueil périscolaire du soir en élémentaire : de 16h30 à 18h30 - LUN, MAR, JEU, VEN

Le goûter est fourni. Le départ des enfants est échelonné de 18h à 18h30.

Deux temps d'accueil sont proposés aux enfants à raison de 2 jours par semaine chacun : en fonction des niveaux scolaires, chaque jour est prédéfini comme jour d'activités ou jour d'études :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
CP - CE1	Etudes	Activités	Etudes	Activités
CE2 - CM1 - CM2	Activités	Etudes	Activités	Etudes

■ **Les activités** : elles auront toujours lieu deux jours par semaine (en alternance avec les études). Des activités ludiques et variées en accord avec les besoins d'un enfant après une journée d'école, sont proposées aux enfants.

■ **Les études** : c'est un temps d'accompagnement à la scolarité encadré par un enseignant ;

L'enfant qui est inscrit deux jours par semaine participera donc :

- soit à 2 jours d'études
- soit à 2 jours d'activités
- soit à 1 jour d'activités et à 1 jour d'études.

L'accueil du mercredi de 7h30 à 18h30

L'accueil du mercredi est ouvert à tous les enfants **scolarisés** de 3 à 12 ans.

Deux temps d'accueil sont proposés : soit toute la journée, soit uniquement le matin (repas inclus).

Vous ferez votre choix sur les fiches **BPE** ou **BPM**.

Déroulé de la journée :

Arrivée des enfants le matin de 7h30 à 9h ; de 9h à 13h30 : temps d'activités et repas ;

Les enfants inscrits uniquement le matin sortent entre 13h20 et 13h30 ;

De 13h30 à 17h : temps d'activités et goûter ; départ des enfants échelonné entre 17h et 18h30.

Quels tarifs ?

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site de la Ville sur lequel les tarifs 2024-2025 seront publiés dès leur adoption. La confirmation d'inscription vous sera transmise avec les tarifs qui vous seront appliqués pour l'année scolaire 2024-2025.

Comment est calculé votre quotient familial ?

Votre quotient familial est établi sur la base de vos revenus notés sur l'avis d'imposition 2023.

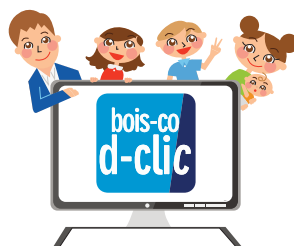
Il permet de déterminer le montant de vos prestations.

Toutefois si votre situation familiale entraîne en cours d'année une baisse de vos ressources et nécessite une prise en charge par le service des Solidarités Territoriales (Ancien EDAS), il sera possible de réviser votre quotient. (Rens. : CCAS de Bois-Colombes - 01 41 19 83 05)

QF =

(Revenu familial ANNUEL imposable
avant abattement/12)
+ Allocations MENSUELLES CAF

Nombre de parts fiscales



COMPLÉTEZ CE DOCUMENT ET RASSEMBLEZ LES PIÈCES NÉCESSAIRES

Déposez le tout à l'accueil des mairies (**pas dans les écoles**).

Vous pouvez également l'envoyer par la poste à l'adresse suivante :
Mairie de Bois-Colombes/Service Inscriptions - 15, rue Charles-Duflos 92277 Bois-Colombes cedex.

Vous remplissez ce dossier en lieu et place d'une inscription numérique sur l'espace famille boisco-déclic.

Attention : le dépôt de ce dossier ne vaut pas acceptation.

Celui-ci sera vérifié par le service Inscriptions :

- si votre dossier est incomplet, il vous sera retourné avec la liste des pièces manquantes ;
- si votre dossier est complet, vous recevrez avant le 1^{er} septembre 2024 par courrier ou par mail un récépissé C à garder comme preuve d'inscription.

Merci de remplir lisiblement ce tableau

MÈRE :
(NOM ET PRÉNOM)

ADRESSE :

TÉLÉPHONE MOBILE :

E-MAIL de Madame utilisé sur votre espace famille «boisco d-clic»:.....

Ces données seront uniquement utilisées pour des échanges avec le pôle Education en lien avec ces inscriptions.

PÈRE :
(NOM ET PRÉNOM)

ADRESSE :

TÉLÉPHONE MOBILE :

E-MAIL de Monsieur utilisé sur votre espace famille «boisco d-clic» :.....

Ces données seront uniquement utilisées pour des échanges avec le pôle Education en lien avec ces inscriptions.

FACTURATION (Cochez la case correspondant à votre situation et signez dans l'encadré)

Je suis déjà en prélèvement automatique pour toutes les activités facturées par la ville ;

Je ne suis pas en prélèvement **alors j'inscris le NOM et l'ADRESSE du payeur pour l'année 2024-2025 :**

NOM ET PRÉNOM DU PAYEUR :

ADRESSE :

A NOTER : la personne désignée ci-dessus s'engage à régler chaque facture mensuelle regroupant les activités de la petite enfance, du périscolaire et de la culture (un seul nom par famille).

Les modalités du prélèvement automatique sont gérées par le Point de Paiement Centralisé (PPC).

Signature du payeur (OBLIGATOIRE)

DÉPOT DU DOSSIER AVANT LE 31 JUILLET 2024

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES
À JOINDRE POUR VALIDER LES INSCRIPTIONS
AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2024/2025

La feuille RENTRÉE 2024/2025 complétée ;

Par enfant : la fiche d'inscription **BPE** ou **BPM**

Pour les parents séparés, afin de respecter les décisions de justice :

La copie complète du jugement de divorce ou documents justificatifs.

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES
POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL 2024/2025
(*Pour bénéficier des tarifs adaptés à votre situation*)

Une copie de l'avis d'imposition complet 2023 des deux parents.
Pour les parents séparés, l'avis d'imposition complet 2023 du parent qui déclare fiscalement le ou les enfant(s).

L'attestation de paiement ou de non-paiement des prestations familiales, datant de moins de trois mois délivrée par la CAF ;

Si votre situation sociale le nécessite, vous pouvez prendre contact avec les assistantes sociales de Bois-Colombes (renseignements auprès du CCAS de Bois-Colombes au 01 41 19 83 05).



Inscriptions aux activités périscolaires MATERNELLES



Année scolaire 2024 - 2025

(Accueil périscolaire du matin - Accueil, périscolaire du soir - Restauration - Accueil du mercredi)

Engagement des parents à remplir obligatoirement

Je, soussigné(e), Madame, Monsieur

en qualité de père mère représentant légal

inscris mon enfant aux activités périscolaires et déclare avoir pris connaissance du règlement des activités (disponible à l'accueil des mairies et sur le site internet de la ville) et de la notice ci-jointe. Je m'engage à respecter le paiement des activités/services cochés ci-dessous, quelle que soit la fréquentation effective de mon(mes) enfant(s).

Fait à Bois-Colombes, le

Signature

ENFANT Garçon Fille

NOM : Ecole en 2024/2025 :

PRÉNOM : Date de naissance :

**Si je coche la case : mon enfant sera INSCRIT à l'activité.
Si je ne coche pas la case : mon enfant ne sera PAS INSCRIT à l'activité.**

Accueil matin 4 jours (de 7h30 à 8h30)

Pour la restauration scolaire, choisissez une des 3 possibilités :

Restauration scolaire 4 jours (de 11h30 à 13h30)

Restauration scolaire 3 jours - Je choisis les jours : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Restauration scolaire 2 jours - Je choisis les jours : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Mon enfant a une allergie alimentaire, je souhaite faire une demande de Projet d'Accueil Individualisé, qui me sera adressé par retour de courrier.

Pour l'accueil maternel du soir, choisissez une des 2 possibilités :

Accueil soir 4 soirs (de 16h30 à 18h30)


Accueil soir 3 soirs (de 16h30 à 18h30) - Je choisis les jours : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Le mercredi : choisissez une des 2 possibilités :

Accueil périscolaire mercredi matin (de 7h30 à 13h30)

Accueil périscolaire mercredi toute la journée (de 7h30 à 18h30)

L'inscription est annuelle, toute modification doit être justifiée par un certificat médical, changement de situation familiale ou professionnelle du(es) parent(s), déménagement...

Suite à votre demande d'inscription, le service Inscriptions vous adresse systématiquement par courrier un récépissé  de confirmation.

Attention : avant le 1^{er} septembre 2024, si vous n'avez reçu aucun récépissé malgré le dépôt d'un dossier, cela signifie que votre enfant n'est pas inscrit.

Contactez d'urgence le service Démarches familles et Inscriptions par mail : inscriptions@bois-colombes.com

Engagement des parents à remplir obligatoirement

Je, soussigné(e), Madame, Monsieur

en qualité de père mère représentant légal

inscris mon enfant aux activités périscolaires et déclare avoir pris connaissance du règlement des activités (disponible à l'accueil des mairies et sur le site internet de la ville) et de la notice ci-jointe. Je m'engage à respecter le paiement des activités/services cochés ci-dessous, quelle que soit la fréquentation effective de mon(mes) enfant(s).

Fait à Bois-Colombes, le

Signature

ENFANT Garçon Fille

NOM : Ecole en 2024/2025 :

PRÉNOM : Date de naissance :

Si je coche la case : mon enfant sera INSCRIT à l'activité.
Si je ne coche pas la case : mon enfant ne sera PAS INSCRIT à l'activité.

Accueil matin 4 jours (de 7h30 à 8h15)

Pour la restauration scolaire, choisissez une des 3 possibilités :

Restauration scolaire 4 jours (de 11h30 à 13h20)

Restauration scolaire 3 jours - Je choisis les jours : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Restauration scolaire 2 jours - Je choisis les jours : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Mon enfant a une allergie alimentaire,
je souhaite faire une demande de Projet d'Accueil Individualisé, qui me sera adressé par retour de courrier.

Pour l'accueil élémentaire du soir, choisissez une des 3 possibilités :

Accueil soir 4 soirs (de 16h30 à 18h30)

Accueil soir 3 soirs (de 16h30 à 18h30) - Je choisis les jours : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Accueil soir 2 soirs (de 16h30 à 18h30) - Je choisis les jours : Lundi Mardi Jeudi Vendredi


Le mercredi : choisissez une des 3 possibilités :

Accueil périscolaire mercredi matin (de 7h30 à 13h30)

Accueil périscolaire mercredi toute la journée (de 7h30 à 18h30)

Mercredi sportif (de 9h à 17h30, sous réserve de places)

L'inscription est annuelle, toute modification doit être justifiée par un certificat médical, changement de situation familiale ou professionnelle du(es) parent(s), déménagement...

Suite à votre demande d'inscription, le service Inscriptions vous adresse systématiquement par courrier un récépissé  de confirmation.

Attention : avant le 1^{er} septembre 2024, si vous n'avez reçu aucun récépissé malgré le dépôt d'un dossier, cela signifie que votre enfant n'est pas inscrit.

Contactez d'urgence le service Démarches familles et Inscriptions par mail : inscriptions@bois-colombes.com